

MAIRIE DU 7<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT

CONSEIL DU 7<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT

PV N° 05/07/14

PROCÈS-VERBAL

*Sous forme de compte rendu de la réunion du  
Conseil d'arrondissement du 23 juin 2014*

Le Conseil d'arrondissement s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie du 7<sup>ème</sup>, salle Edouard FREDERIC DUPONT, le lundi 23 juin 2014 à 18h33, sous la présidence de Madame Rachida DATI, Maire du 7<sup>ème</sup> arrondissement.

Etaient présents :

Madame Laurence AMAND, Monsieur BAILLOT D'ESTIVAUX, Monsieur René-François BERNARD, Madame Marguerite CHEVREUL, Madame Rachida DATI, Madame Capucine EDOU, Madame Josiane GAUDE, Monsieur Thierry HODENT, Madame Philippine HUBIN, Monsieur Olivier LE QUERE, Monsieur Christian LE ROUX, Monsieur Christophe POISSON et Monsieur Yves POZZO di BORGO.

Était absent et excusé :

Madame Emmanuelle DAUVERGNE ayant donné pouvoir à Madame Josiane GAUDE ;

\*\*\*\*\*

Monsieur Yves POZZO di BORGO s'est absenté à 19h46 pendant le vote de l'affaire 07 2014 035. Il n'a pas pris part au vote de cette dernière affaire.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h33 par Madame Rachida DATI, Maire du 7<sup>ème</sup> arrondissement.

1 - Désignation du secrétaire de séance. 07 2014 027

*Rapporteur : Mme Rachida DATI*

Après avoir informé de la réception d'un pouvoir d'Emmanuelle DAUVERGNE pour Josiane GAUDE, Madame le Maire propose de désigner Olivier LE QUERE et Fabienne DUFAU respectivement comme secrétaire de séance et secrétaire auxiliaire.

Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération  
07 2014 027

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

2 - L'adoption de la procédure d'urgence. 07 2014 036

*Rapporteur : Mme Rachida DATI*

Madame le Maire propose d'adopter la procédure d'urgence pour pouvoir examiner les affaires inscrites à l'ordre du jour complémentaire.

- PLU-Avis sur l'engagement d'une procédure de modification. 2014 DU 1054

- Vœu relatif à la définition d'une politique d'enseignement musical à Paris.

V 07 2014 037

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération  
07 2014 036

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

3 - L'approbation du Procès-verbal de la séance du 3 juin 2014. 07 2014 028

*Rapporteur : Mme Rachida DATI*

Madame le Maire précise que toutes les observations ont été prises en compte, le procès verbal de la séance du mardi 3 juin 2014 est donc adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération  
07 2014 028

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

4 - Dotation de l'état-spécial du 7ème arrondissement au titre du budget supplémentaire 2014. 07 2014 029

*Rapporteur : Mme Josiane GAUDE*

Madame GAUDE rappelle que le montant des dotations affectées à chaque état-spécial d'arrondissement sur la base des montants globaux qui ont été approuvés par le Conseil de Paris lors de sa séance des 16 et 17 juin 2014 doit être notifié au Maire d'arrondissement. Le budget supplémentaire de chaque arrondissement est ensuite soumis au Conseil de Paris en même temps que le projet de budget général dont il constitue une annexe.

Elle précise que les montants des dotations attribués à l'état-spécial du 7<sup>e</sup> arrondissement ont été notifiés le 17 juin dernier et viennent remplacer les montants attribués en crédits initiaux à l'occasion du budget primitif 2014. Ils se répartissent de la manière suivante :

- Dotation d'animation locale : 315 900,61 €
- Dotation de gestion locale : 2 062 558,87 €
- Dotation à l'investissement : 326 057,48 €

Elle poursuit en indiquant que les montants prennent en compte le solde d'exécution 2013 de l'état-spécial reporté de plein droit et les mouvements retenus par la commission qui s'est réunie le 16 mai dernier.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

07 2014 029

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

5 – Conventions d'occupation permanente de la salle Jean Nicot entre la mairie du 7ème arrondissement et 15 associations. 07 2014 030

6 – Conventions entre la Mairie du 7ème et 3 associations pour l'occupation régulière d'une salle de réunion en Mairie. 07 2014 031

7 – Renouvellement de la convention conclue entre la Mairie du 7ème et l'association Entr'acte pour l'occupation du conservatoire Erik SATIE. 07 2014 032

Madame le Maire précise qu'elle a souhaité que ces conventions juridiques soient mises en place pour des problématiques de responsabilités.

Monsieur POISSON présente les 3 conventions :

- La première concerne la mise à disposition de la salle Jean Nicot à 15 associations ayant leur siège social ou œuvrant principalement dans l'arrondissement.

La salle Jean Nicot représente une surface d'un peu plus de 80 m<sup>2</sup> et est destinée à recevoir des activités associatives de type culturel, artistique, sportif ou social. Elle est mise à disposition des associations à titre gratuit du lundi au dimanche, de 8h à 22h30.

Selon un planning prévisionnel, 15 associations occuperont la salle en 2014-2015

- La seconde concerne la mise à disposition permanente d'une salle de la mairie au profit de 3 associations suivantes :

1/L'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 75) informe tous les administrés sur tous les problèmes juridiques et financiers ayant trait au logement. L'association a assuré 89 permanences, 432 consultations dont 60 % étaient relatives à la location. 94 % des personnes étaient des résidents du quartier.

2/L'association Union Nationale des Combattants (UNC) dont l'objet est la défense, la représentation et le devoir de mémoire des Anciens combattants. Elle regroupe 115 membres et accueille 1 à 2 membres par permanence.

3/La Société d'Histoire et d'Archéologie (SHIA) dont l'activité est l'étude des monuments, des hôtels particuliers, des rues et des personnes célèbres qui se rattachent à la partie de Paris appelée le Faubourg Saint-Germain. La SHA regroupe 200 adhérents et organise de nombreuses conférences et visites de monuments.

- La troisième concerne la mise à disposition du conservatoire Erik Satie au profit de l'association Entr'acte.

Monsieur POISSON rappelle que depuis 2009, une convention annuelle avait été conclue entre l'association Entr'acte pour bénéficier des locaux du conservatoire et de son parc instrumental afin d'assurer un enseignement, des activités et manifestations culturelles selon un planning prévisionnel. Les activités du conservatoire restent prioritaires par rapport à l'association, l'association venant en complément des activités du conservatoire.

Madame EDOU souligne qu'elle souhaiterait, en complément de la liste jointe, avoir le détail des activités des associations organisant des activités dans la salle Jean Nicot.

Madame le Maire précise qu'elle peut obtenir ces précisions auprès de la maison des associations.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

07 2014 030

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

07 2014 031

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

07 2014 032

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

8 – Caisse des écoles (7e)-Subvention (943 823 euros) pour la restauration scolaire.  
2014 DASC0 1050

*Rapporteur : M. Thierry HODENT*

M. HODENT indique qu'il s'agit de la subvention annuelle à la caisse des écoles pour la restauration scolaire.

Il explique que le montant accordé en 2014 (943 823 €) est inférieur à celui de 2013 (1 309 649 €), en raison d'une surestimation l'année dernière de l'impact sur la restauration scolaire de la réforme des rythmes scolaires. Or le nombre de repas prévisionnel s'est avéré très supérieur au nombre réalisé, ce qui explique l'ajustement du montant de la subvention.

M. HODENT se réjouit qu'une nouvelle subvention de 232 405 € devrait être accordée au titre de la restauration des collèges, ce qui portera le total de la dotation à la caisse des écoles au même niveau que 2013.

Madame le Maire se félicite de la bonne gestion de la caisse des écoles et des actions entreprises depuis 2008 notamment dans la diversité des activités proposées.

Elle souligne également la singularité du 7<sup>ème</sup> de permettre grâce à la signature de conventions de servir des repas dans certaines crèches, garderies, et écoles de l'arrondissement. Ce dispositif est un succès et devrait être renouvelé.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2014 DASCO 1050

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

9 – Autorisation d'exploiter des installations de combustion par la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU) de Vaugirard, 2, rue Georges Pitard (15e). 2014 DEVE 1033

*Rapporteur : M. René-François BERNARD*

M. BERNARD explique que la chaufferie située 2 rue Georges PITARD dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement est située à moins de 3 km du 7<sup>ème</sup>. La délibération vise à autoriser la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU) à exploiter les installations de combustion de cette installation.

Il précise qu'actuellement au fuel, la chaufferie passera au gaz naturel.

M. BERNARD note les avantages certains de ce changement, tant sur l'utilisation rationnelle de l'énergie que sur la qualité de l'air avec une meilleure filtration des particules ainsi que sur l'impact au niveau du sol car sans effluent.

Il précise enfin que les nuisances sonores seront extrêmement contrôlées avec des ventilations de toitures et que toutes les mesures de protection seront prises et contrôlées par la Préfecture de Police de Paris.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2014 DEVE 1033

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

10 – Subvention (104.670 euros) et avenant n° 1 avec l'association AIDE AUX MERES DE FAMILLE (7e) pour sa halte-garderie. 2014 DFPE 1010

11 – Subvention (74.279 euros) et avenant n° 1 avec l'association Sainte Agnès (7e) pour la halte-garderie (7e). 2014 DFPE 1045

12 -- Subvention (110.000 euros) et avenant n° 1 avec l'association La Joannaise Du Gros Caillou (7e) pour sa halte-garderie. 2014 DFPE 1098

Rapporteur : Mme Laurence AMAND

Mme AMAND rappelle que par délibération des 8, 9 et 10 juillet 2013, le Conseil de Paris a approuvé les termes de conventions avec ces associations.

Il est maintenant proposé de signer un avenant à ces conventions afin de fixer le montant de la subvention municipale pour 2014, ainsi que l'engagement de l'association à réaliser, pour cette même année, un taux d'occupation et un taux de fréquentation.

Mme AMAND poursuit par la présentation des 3 subventions :

- La 1<sup>ère</sup> d'un montant de 104 670 € concerne l'association d'aide aux mères de famille pour sa halte garderie.
- La 2<sup>ème</sup> à hauteur de 74 279 € concerne l'association Sainte Agnès pour sa halte garderie.
- Enfin la dernière subvention s'élève à 110 000 € pour l'association La Joannaise du Gros Caillou pour sa halte garderie.

Madame le Maire regrette que les montants de ces subventions ne soient pas à hauteur des services rendus par ces associations compte tenu du manque de place en crèche municipale dans l'arrondissement.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2014 DFPE 1010

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2014 DFPE 1045

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2014 DFPE 1098

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

*Rapporteur : M. René-François BERNARD*

Monsieur BERNARD indique que la Ville de Paris procède à la mise en application du PLU parisien et de certaines dispositions de la loi ALUR. Décision qui doit affecter le coefficient concernant les logements sociaux, ainsi qu'un certain nombre de dispositions relatives à la cohérence avec les instruments de planification comme le SDRIF ou le SRSE. Monsieur BERNARD propose de voter contre ce projet de modification de PLU, estimant que cette consultation rapide est imposée, et il juge préférable de laisser l'ensemble du système se mettre en ordre, notamment au niveau des décrets d'application sur la loi ALUR et sur le Grand Paris.

Madame le Maire rappelle que le Plan Local d'Urbanisme parisien a un impact extrêmement important. Madame HIDALGO a annoncé la construction de 10 000 logements sans évoquer leurs financements. Le Conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement est saisi pour avaliser la loi ALUR dite loi Duflot, contestée par le gouvernement lui-même, et dont les décrets d'application n'ont pas été adoptés. Il s'agit donc de procéder à une modification du Plan Local d'Urbanisme parisien sans tenir compte de ces modifications à venir. Le PLU parisien souhaite 30 % de logement social dans chaque arrondissement, ce qui est difficilement imaginable pour le 7<sup>e</sup> arrondissement. Madame le maire refuse l'idée d'acheter très cher des immeubles dans le 7<sup>e</sup> pour faire quelques logements sociaux, et demande une réflexion pertinente au niveau de Paris et du Grand Paris dont le logement deviendra une compétence. Madame le maire refuse d'approuver une révision qui va au-delà d'une loi bientôt remise en cause et inapplicable à ce stade, alors que l'encadrement des loyers dont les effets sont totalement dévastateurs ont été contestés par la majorité parlementaire.

Madame EDOU souhaite rectifier l'objet de cette délibération qui n'a pas pour vocation d'adopter d'ores et déjà le PLU, mais de lancer la concertation qui aura lieu au cours de l'automne prochain, et qui permettra aux élus de s'exprimer en faisant remonter les demandes des uns et des autres. Madame EDOU indique que de nombreux Parisiens sont confrontés à des difficultés pour se loger, y compris dans le 7<sup>e</sup> arrondissement qui ne possède, malheureusement, que 1,36 % de logements sociaux. Sans aller jusqu'aux 30 % demandés par le PLU compte tenu de la réalité locale, le 7<sup>e</sup> arrondissement sera amené à contribuer davantage dans les années qui viennent. 70 % des Parisiens sont éligibles au logement social et le 7<sup>e</sup> arrondissement peut prendre sa part dans cet effort général. Madame EDOU souligne la cohérence écologique en matière de qualité environnementale des infrastructures. Le PLU permet aussi de faire évoluer la réglementation parisienne. Elle votera pour cette délibération.

Madame le Maire répète qu'il ne s'agit pas d'une véritable concertation. Elle estime également choquant que l'on impose du logement social dans le 7<sup>e</sup> arrondissement et que le Maire d'arrondissement ne puisse même pas présenter les habitants de l'arrondissement qui sont en demande. Elle souhaite que les gens de l'arrondissement éligibles au logement social soient prioritaires dans l'arrondissement. Sur Laennec, un grand nombre de logements sociaux a été attribué à des gens extérieurs à l'arrondissement et extérieurs, pour certains, à Paris. Elle estime choquant et scandaleux que les habitants du 7<sup>e</sup> seront toujours moins prioritaires que les autres.



Elle indique avoir écrit au Préfet de Région et au Maire de Paris pour que les personnes éligibles au droit au logement opposable dans le 7<sup>e</sup> arrondissement bénéficient d'un logement social sur leur contingent d'attribution.

Monsieur BERNARD rappelle que sur le plan juridique, c'est le contraire d'une concertation qui est entamée. Il y avait effectivement une procédure qui aurait permis une concertation, qui aurait permis aux administrés de se prononcer : la révision du PLU. Il estime qu'aujourd'hui, ce n'est pas le cas.

Madame GAUDE indique pour mémoire que quatre expulsions ont eu lieu dans le 7<sup>e</sup> au 30 juin sans possibilité de relogement dans l'arrondissement.

Madame EDOU souhaite faire en sorte que le 7<sup>e</sup> arrondissement compte davantage de logements sociaux toutes catégories et que, compte tenu du très faible nombre de logements sociaux, des habitants du 7<sup>e</sup> arrondissement ne trouvent pas de logement social et sont effectivement envoyés dans d'autres arrondissements.

Madame le Maire souhaite indiquer que des personnes qui sont logées à Laennec viennent de Garches, Cachan, Nanterre, Montrouge...

Madame EDOU souhaite adopter la révision du PLU afin de compter davantage de logements sociaux dans le 7<sup>e</sup> arrondissement.

Madame le Maire refuse d'augmenter le nombre de logements sociaux dans le 7<sup>e</sup> pour que des personnes extérieures à l'arrondissement en profitent.

Monsieur LE ROUX souhaite être réaliste alors que le combat sur la problématique du logement social dans le 7<sup>e</sup> arrondissement dure depuis des années. Alors qu'un logement social à Paris correspond, en moyenne, à 2 500 € le m<sup>2</sup>, dans le 7<sup>e</sup>, c'est au minimum 8 000 € le m<sup>2</sup>. Il n'estime pas raisonnable de mettre autant d'argent pour faire du logement social dans le 7<sup>e</sup> alors qu'on pourrait en faire 2 ou 3 fois plus dans un autre arrondissement. Monsieur LE ROUX regrette également qu'une procédure de modification soit proposée, et non pas de révision. Sur la procédure de révision, il ne peut y avoir un véritable débat sans que les associations, les riverains et les élus soient associés pour revoir totalement le PLU.

Madame le Maire rappelle que la révision a déjà eu lieu, que le débat n'a pas été possible et que le résultat a été le même. Que ce soit une révision ou une modification, elle estime que la gauche a l'objectif de mener une politique incohérente du logement. Madame le maire refuse la caricature qui consiste à dire que les élus du 7<sup>e</sup> sont contre le logement social est inacceptable. Madame le Maire regrette de ne pas avoir été sollicité sur les compositions familiales des nouveaux logements du site Laennec, et d'être placée devant le fait accompli concernant les attributions.

Monsieur LE ROUX rappelle que les professionnels de l'immobilier ont massivement rejeté la loi ALUR qui a été adoptée dont les 220 décrets d'application ne sont toujours pas publiés, et dont le gouvernement nous annonce qu'elle va être remise en cause. Monsieur LE ROUX s'interroge également sur la précipitation avec laquelle la Ville présente cette délibération, alors qu'une décision du tribunal administratif, le 13 mai dernier, présentée par SOS Paris et par la Société de Protection des Paysages, a demandé l'annulation du permis de construire de la Samaritaine.

Madame EDOU rappelle que les Parisiens sont égaux devant le besoin de logements et que près de 70 % des Parisiens sont éligibles au logement social.

Madame le Maire rappelle que Madame HIDALGO a annoncé un déficit de 400 millions d'euros au budget, et consécutivement 10 000 logements. Madame le maire s'interroge avec quels moyens financiers la Maire de Paris souhaite acheter des biens immobiliers dans le 7<sup>e</sup> arrondissement.

Madame EDOU indique qu'il n'y aura pas d'augmentation d'impôts durant la mandature.

Madame le Maire demande l'inscription de cette remarque au procès-verbal.

Un avis défavorable est donné à la MAJORITÉ des votants au projet de délibération 2014 DU 1054

Pour : 1 (Mme EDOU)

Contre : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

14 – Vœu relatif à la définition d'une politique d'enseignement musical à Paris.  
V 07 2014 037

*Rapporteur : M. Thierry HODENT*

Monsieur HODENT indique que le système pour inscrire les enfants dans les conservatoires a changé depuis l'an dernier. Une plateforme téléphonique a été mise en place. Après une première année sans difficultés, l'année 2014 a été beaucoup plus difficile. Le jeudi 12 juin, jour d'ouverture des appels téléphoniques, 910 places étaient disponibles pour 36 000 appels. Les lignes téléphoniques ont été saturées et personne n'a pu être inscrit. Le Premier adjoint au Maire de Paris, Bruno JULLIARD, a indiqué qu'il n'avait pas de solution à proposer. Monsieur HODENT a donc proposé un vœu avec tous les conseillers de Paris UMP et UDI du 7<sup>e</sup> arrondissement, Madame DATI, Madame DAUVERGNE et Monsieur POZZO DI BORGO, qui demande à rendre public le nombre global des demandes, afin de connaître le nombre de demandes réelles, le nombre de demandes satisfaites et non satisfaites, le nombre de demandes en attente. Monsieur HODENT et les élus qui l'accompagnent souhaitent également que l'exécutif lance une consultation auprès des différentes mairies d'arrondissement, ainsi que dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, afin d'étudier ensemble une nouvelle procédure d'inscription des enfants dans les conservatoires.

Monsieur POZZO DI BORGO rappelle que la Ville de Paris dispose d'un budget très conséquent de 8 milliards d'euros, mais un déficit de 400 millions d'euros. A la veille de la mise en place du Grand Paris en 2015, il risque de manquer à la Ville de Paris autour de 1,2 milliard d'euros de recettes, alors que la Maire de Paris promet qu'elle ne va pas augmenter les impôts. La majorité socialiste risque donc d'augmenter le stationnement résidentiel et d'autres taxes très rapidement sans que l'État ne puisse rien faire. Les Parisiens vont retrouver sur leur feuille d'imposition 2015 une taxation très forte. Monsieur POZZO DI BORGO estime que le vœu proposé est véritablement symptomatique. L'activité culturelle, l'activité sportive, les

activités quotidiennes pour les enfants sont fondamentales et souffrent des carences financières dues à la politique de la majorité socialiste depuis 13 ans à Paris.

Madame EDOU rappelle que lors de la précédente mandature, le nombre de places en conservatoire a augmenté de plus de 15 %. Il y a effectivement un problème de places face à une demande importante, problème qui est bien évidemment pris en compte par la Mairie de Paris. Bruno JULLIARD a vocation, dans les mois et les années à venir, à développer l'offre musicale en conservatoire à Paris. Concernant le vœu, Madame EDOU indique qu'elle ne va pas prendre part au vote.

Un avis favorable est donné à la MAJORITÉ des votants au vœu V 07 2014 037

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : 1 (Mme EDOU)

Ne prend pas part au vote : /

#### 15 – Vœu relatif à l'organisation de la démocratie locale 7e. V 07 2014 038

*Rapporteur : Mme Capucine EDOU*

Madame le Maire procède à la lecture de l'exposé des motifs du vœu présenté par Madame EDOU. Il demande qu'une réunion plénière des conseillers consultatifs de quartier soit organisée à la rentrée par la Mairie du 7<sup>e</sup> afin d'engager une concertation sur l'organisation de leurs travaux et que des amendements à la charte des Conseils consultatifs du quartier du 7<sup>e</sup> arrondissement puissent être proposés à l'issue de cette concertation.

Madame le maire rappelle que sur "les amendements à la charte des Conseils consultatifs", le Conseil n'avait pas souhaité adopter les propositions de madame EDOU au dernier conseil d'arrondissement. Madame le maire indique que la majorité ne changera pas d'avis. Sur la question de la réunion plénière, elle souligne que dans les derniers paragraphes de la charte des conseils de quartier, au titre 9 - article 24, il est indiqué que "lors du renouvellement des Conseils consultatifs de quartier, il est proposé aux conseillers de quartier de valider les méthodes de fonctionnement et d'apporter les modifications éventuelles à la présente charte. La révision de la charte relève de la compétence du Conseil d'arrondissement". Madame le maire indique que ce qui est proposé dans ce vœu en premier point existe déjà dans la charte, et ce qui est proposé en deuxième point a déjà été rejeté par le Conseil d'arrondissement. Madame le maire propose de voter contre ce vœu.

Madame EDOU indique que ce vœu s'inscrit dans la continuité de ce qu'elle a exprimé lors du dernier Conseil d'arrondissement au sujet de la discussion de la charte des Conseils consultatifs de quartier. L'esprit des Conseils de quartier est de permettre l'expression citoyenne des habitants et des associations de l'arrondissement sur les politiques et l'animation des quartiers de l'arrondissement. Dans ces Conseils de quartier, les élus du Conseil d'arrondissement qui ont déjà une voix délibérative et la possibilité d'enclencher des améliorations sur l'arrondissement ne doivent pas, être partie prenante au sein des Conseils de quartier. Ce doit être un lieu, d'abord et avant tout, pour permettre la participation des

citoyens. Qu'aujourd'hui, les habitants représentent 30 % seulement des conseillers de quartier n'est pas satisfaisant.

Madame le Maire rappelle que les élus représentent les habitants.

Madame EDOU estime qu'il s'agit d'un exercice participatif et que le Conseil de Paris a voté un vœu pour que les habitants dirigent les Conseils de quartier. Son vœu est dans le même esprit.

**Un avis défavorable est donné à la MAJORITÉ des votants au vœu V 07 2014 038**

Pour : 1 (Mme EDOU)

Contre : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

**16 -- Désignation des représentants du 1er collège (Élus du Conseil d'arrondissement) des Conseils de Quartier du 7ème arrondissement. 07 2014 033**

*Rapporteur : M. Olivier LE QUERE*

Monsieur LE QUERE rappelle que les Conseils de quartier sont répartis en trois collèges, les élus, les associations et les représentants des habitants. Le collège des élus du Conseil de quartier est composé du Maire d'arrondissement ou de l'élu référent, de l'adjoint chargé des Conseils de quartier et de 5 membres désignés par le Conseil d'arrondissement en son sein.

Sur proposition de Madame le Maire :

- Madame Laurence AMAND référent du quartier Saint-Thomas d'Aquin,
- Monsieur Christophe POISSON référent du quartier Invalides,
- Monsieur René-François BERNARD référent du quartier Ecole Militaire,
- Madame Marguerite CHEVREUL référent du quartier Gros Caillou.

Monsieur LE ROUX s'étonne, une fois de plus, que les propositions faites pour la composition du collège des élus des Conseils consultatifs de quartier ignorent totalement plus de 24 % d'habitants du 7<sup>e</sup> arrondissement qui ont porté leur choix sur la liste qu'il a présentée lors des dernières élections municipales, et que soient désignés uniquement des membres de la majorité pour siéger au sein de ces conseils. Monsieur LE ROUX indique que dans le passé, Monsieur Jean-Philippe HUBIN, élu sur une liste concurrente, avait été désigné, sans aucune difficulté, membre du Conseil de quartier du Gros Caillou, et que les élus socialistes étaient également représentés et siégeaient au sein des Conseils consultatifs de quartier.

Madame le Maire indique que les élus de la majorité sont les élus de tous. Madame le maire considère que des comportements ou des propos ne vont pas dans le sens de l'intérêt général et de l'intérêt des habitants du 7<sup>e</sup>.

**Un avis favorable est donné à la MAJORITÉ des votants au projet de délibération**

**07 2014 033**

Pour : 12 (dont 1 pouvoir écrit)  
Contre : 2 (Mme EDOU et M. LE ROUX)  
Abstention : /  
Ne prend pas part au vote : /

17 – Désignation des représentants du 2e collège (Associations) des Conseils de Quartier du 7ème arrondissement. 07 2014 034

*Rapporteur : M. Olivier LE QUERE*

Monsieur LE QUERE indique pour le collège des associations, les conditions de participation aux Conseils consultatifs de quartier sont :

- être représentant d'une association œuvrant dans le 7<sup>e</sup> arrondissement,
- avoir fait acte de candidature avant le 16 juin 2014.

45 candidatures ont été présentées cette année, soit 14 de plus qu'en 2012. En raison du nombre croissant d'associations, il a été décidé que chaque association n'aurait qu'un seul représentant dans l'arrondissement, ceci afin d'avoir un maximum d'associations dans ce collège. C'est le cas de trois associations : UCIAP 7<sup>e</sup>, Comité d'Aménagement du 7<sup>e</sup> arrondissement et la SHA. Cela ne remet pas en cause le fait que les représentants de ces associations seront conviés et pourront assister aux réunions des Conseils de quartier au même titre que les autres. Cela est également valable pour toutes les associations qui n'ont pas été nommées. La différence ne se fera qu'au moment du vote de vœux. Seules les associations nommées auront le droit de voter. Monsieur Le QUERE rappelle que le but n'est pas d'écarter, mais d'avoir le maximum d'associations représentatives de l'arrondissement.

Pour le quartier Invalides, 2 candidatures n'ont pas été retenues. Il est apparu qu'une association à but politique avait moins sa place que des associations de quartier apolitiques.

Pour le quartier Saint-Thomas d'Aquin, 4 candidatures n'ont pas été retenues. Les associations choisies sont celles qui semblent le plus peser dans la vie du quartier avec une volonté d'ouvrir davantage à la culture.

L'association du Côté Intellectuel de Réflexion a souhaité ce jour même retirer sa candidature. La FNACA du 7<sup>e</sup> a été inscrite à sa place.

Pour le quartier Gros Caillou, 6 candidatures n'ont pas été retenues malgré un choix difficile. Les associations choisies sont celles qui semblent davantage peser dans la vie du quartier.

Même situation pour le quartier Ecole Militaire, avec 6 candidatures non retenues.

Madame EDOU regrette l'absence de grilles de critères pour la sélection des associations. Elle regrette que ces critères ne soient pas présentés pour pouvoir expliquer aux associations non retenues les raisons de ce choix.

Madame le Maire indique que certaines associations qui n'ont pas été retenues ont été reçues. Les critères sont extrêmement clairs et transparents. Les associations qui ont un rayonnement et un impact important auprès des habitants du 7<sup>e</sup> ont été sélectionnées, contrairement à une association, par exemple, de très peu de personnes du 7<sup>e</sup>. Madame le maire indique avoir privilégié le nombre d'habitants habitant le 7<sup>e</sup> qui sont concernés par les associations.

Le deuxième critère concerne l'engagement de l'association auprès des habitants, au travers notamment de la solidarité envers les personnes âgées et les personnes isolées. Il a été choisi d'appliquer des critères transparents qui correspondaient à la sociologie du 7<sup>e</sup> arrondissement. Par principe, madame le Maire indique avoir exclu les associations dites politiques pour éviter des difficultés, qui durant l'ancienne mandature, mettaient mal à l'aise certaines personnes lors des conseils de quartier.

Monsieur LE QUERE indique avoir eu la volonté de ne pas mettre une association dans plusieurs quartiers afin d'élargir le choix au maximum.

Madame EDOU indique ne pas remettre en cause le choix des associations, mais souhaiter simplement que la grille de critères soit publique.

Madame le Maire souligne avoir eu des difficultés pour intégrer toutes les demandes, et avoir interrogé les associations sur les liens qu'elles entretenaient entre elles. Elle souligne que certaines associations postulantes ont préféré se ranger derrière une autre pour être mieux représentées, et que seules les associations politiques n'ont pas été retenues.

Madame EDOU rappelle que les associations non retenues peuvent participer dans le public aux Conseils de quartier.

Madame le Maire confirme qu'une non désignation n'exclut aucunement leur présence ni leur participation aux Conseils de quartier.

#### Les associations retenues par quartier :

QUARTIER SAINT THOMAS D'AQUIN	QUARTIER INVALIDES	QUARTIER ECOLE MILITAIRE	QUARTIER GROS CAILLOU
Association des Riverains du quartier Saint Thomas d'Aquin	Association Valentin Haüy	Association de sauvegarde de la rue Oudinot	Les Amis du Champ de Mars
Bibliothèque Sonore de Paris – antenne du 7 <sup>e</sup>	Atelier d'Euterpe	Habitat et humanisme	ASSERAP
FNACA	UCIAP7	Fondation Saint Jean de Dieu	UIC
ACR Bac	Fondation Calouste Gulbenkian	Saxe-Bretcuil Aménagement	PEEP Jules Romains
Faubourg Saint Germain	L'Est Francophone	Association Sainte Agnès	Intemporelles
Ecole d'art dramatique St Louis et Sainte Clotilde	Croix Rouge Française / unité du 7 <sup>e</sup> arr.	Comité d'aménagement du 7 <sup>e</sup>	INTER 7
Association du Jardin Partagé du square des Missions Etrangères	Société d'Histoire et d'Archéologie du 7 <sup>e</sup>	Loisirs Séniors découverte	RAMAGE

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération**

**07 2014 034**

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

18 -- Désignation des représentants du 3<sup>e</sup> collège (Habitants) des Conseils de Quartier du 7<sup>ème</sup> arrondissement. 07 2014 035

Rapporteur : M. Olivier LE QUERE

Monsieur LE QUERE présente le 3<sup>ème</sup> collège :

"S'agissant du collège habitant les conditions de participation au Conseils de quartier sont :

- être âgé d'au moins 18 ans,
- habiter dans le périmètre du quartier concerné,
- être inscrit sur la liste électorale du 7<sup>e</sup> arrondissement,
- avoir fait acte de candidature avant le 16 juin.

A titre d'information, il y a eu :

- 60 candidatures environ pour le quartier Ecole Militaire,
- 70 candidatures environ pour le quartier Gros Caillou,
- 20 candidatures environ pour le quartier Invalides,
- 40 candidatures environ pour le quartier Saint-Thomas d'Aquin.

Soit 200 personnes au total.

Chaque quartier compte 7 conseillers titulaires et 7 conseillers suppléants.

Désignation par tirage au sort des représentants du 3<sup>e</sup> collège (Habitants du 7<sup>ème</sup>) des Conseils de Quartier

REPRESENTANTS TITULAIRES

	QUARTIER SAINT THOMAS D'AQUIN	QUARTIER INVALIDES	QUARTIER ECOLE MILITAIRE	QUARTIER GROS CAILLOU
1	Anne-Marie CANU	Eric DUFOUR	Laurence CAEN	Sophie SABY
2	Tressia BOUKHORS	Marie-José SALIN	Edouard NEU-JANICKI	Mathieu GAFANHA
3	Frédérique CREPAT-LEBORGNE	Pierre PINON	Isabelle POSTEL-VINAY	Marie-Jacqueline LAURIAU
4	Guillaume BRAHAMI	Mary BROUSSE	Pierre MALVAUD	Pascale ACHERMANN
5	Imran Yousaf CHOUDHRY	Laura HEYD	Christine FONTAINE	Olivier REROLLE
6	Iris-Dina KERSTEN	Marc LAROCK	Alain MOELLER	Catherine EMERIT
7	Gérard AGULHON	Michèle VIVAREZ	Dominique CHENDLER	Fabrice BARCQ

## REPRESENTANTS SUPPLEANTS

	QUARTIER SAINT THOMAS D'AQUIN	QUARTIER INVALIDES	QUARTIER ECOLE MILITAIRE	QUARTIER GROS CAILLOU
1	Monique SION	Jean-Dominique LUSSIGNY	David ZNATY	Jean-Louis ICHARD
2	Agnès BRION	Henri MILLOT	Denis NEVEUX	Alexandre DURAND
3	Marie-Christine NAFFAH	Alain HERSENT	Marthe SAUVOUREL	Johanna LAMAND
4	Bernard COLLET	Renaud BACHY	Jean-Paul GASSIER	Renan BUDET
5	Nabila BOUOUCHMA	Philippe DENIS	Florence LORENZI	Daniel-Henri MAILLOT
6	Isabelle VON WEBSKY	Colette VERRIER	Meriem Kheira PEILLET	Sophie LAFONT
7	François BECKER	Martine de LA CODRE	Françoise LIS	Michèle ROSENFELD

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

07 2014 035

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : 1 (M. POZZO di BORGIO)

### Questions diverses

Monsieur BERNARD rappelle que le dispositif concernant la fête de fin du bac est renouvelé pour la soirée du 23 juin. Il va se tenir toute la nuit avec l'ensemble des prérogatives qui concernent tous les services déconcentrés, comme c'est le cas depuis 2008. Le dispositif va être étendu cette année aux Berges de Seine avec un regard particulier sur l'Esplanade des Invalides qui sert de déport aujourd'hui.

Madame le Maire confirme recevoir beaucoup de courriers sur ce sujet, la Coupe du monde de football aidant. Avec les horaires décalés des matchs de football, il existe un véritable problème à gérer sur l'Esplanade des Invalides.

Monsieur POISSON engage simplement tous les habitants du 7<sup>e</sup> arrondissement à consulter le programme de l'Été Solidaire qui a été lancé la semaine dernière. La vitalité des associations n'est plus à prouver de même que le besoin de communication qu'elles ont avec leurs élus.

Madame le Maire annonce que le mercredi 2 juillet aura lieu à 16h00, la grande fête de fin d'année organisée chaque année pour les enfants, avec de nombreuses festivités. Le lundi 25



août, la Libération de Paris sera commémorée à 10h00 avec les Anciens Combattants. Le dimanche 7 septembre à partir de 12h30, un grand déjeuner sur l'herbe, comme tous les ans, sera organisé.

Monsieur LE QUERE rappelle que les festivités du 14 juillet se déroulent depuis la Seine en remontant jusqu'au rond-point du Bleuet de France avec présence d'hélicoptères, sauts en parachute, démonstrations de chiens de combat et animations pour les enfants. Comme l'année dernière, un grand praticable gonflable avec des moniteurs de sport pourront faire participer les enfants.

Madame le Maire indique que comme pour la Fête de la musique, la Mairie est partenaire de ces opérations.

Monsieur LE QUERE indique que c'est grâce à la Mairie que le site du Champ de Mars a pu être donné aux militaires pour la Fête de la musique.

Madame le Maire souhaite de bonnes vacances à ceux qui partent et indique que le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le jeudi 11 septembre à 18h30.

Monsieur LE ROUX indique avoir été interrogé par un certain nombre de parents d'élèves de l'école maternelle Las Cases sur la crainte d'une fermeture de classe.

Madame le Maire indique que des réunions de parents d'élèves ont été programmées en ce sens avec Thierry HODENT. L'ensemble des parents d'élèves de tout l'arrondissement seront reçus, comme tous les ans, pour une évaluation de l'année écoulée et la préparation de la rentrée le 30 juin prochain. Sur l'école Las Cases, un rendez-vous avec Benoît HAMON et un rendez-vous avec la Mairie de Paris sont programmés.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Madame le Maire lève la séance à 20H02.

Le Secrétaire de Séance

Olivier LE QUERE

Le Maire du VII<sup>ème</sup> arrondissement

Rachida DATI